





EN APPLICATION DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR CONCERNANT LA PROFESSION D'AGENT IMMOBILIER, TOUTE TRANSACTION ET ESTIMATION IMMOBILIERE FERONT L'OBJET DU PAIEMENT D'UNE COMMISSION, AINSI QUE DES TAXES EN VIGEUR, DETAILLES COMME SUIT :

BAUX A USAGE D'HABITATION – NON-MEUBLE (loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée) :

Frais d'agence 140% du loyer

(50% à charges locataire / 50% charges propriétaire)

+ TAXE en vigueur

Dépôt de Garantie 1 mois de loyer HC AVENANT (modification garant-ou autre) 20 000 F hors taxes

BAUX A USAGE D'HABITATION – MEUBLE

Frais de Bail 140% du loyer hors taxes Dépôt de Garantie 2 mois de loyer

Frais Etat des Lieux (Entrée-Sortie)

*Studio/F1	11 500 F CFP Hors taxes
*F2/F3	13 000 F CFP Hors taxes
*F4	16 000 F CFP Hors taxes
*F5	19 000 F CFP Hors taxes
*F6 et plus	24 000 F CFP Hors taxes
AVENANT (modification garant-ou autre)	20 000 F CFP Hors taxes

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS:

Frais de Bail 140 % du Loyer Hors taxes

Frais Etat des Lieux (Entrée-Sortie)

*Docks et locaux de 100 m² (et moins)	11 000 F CFP Hors Taxes
*Docks et locaux de 100 m² à 500 m²	19 000 F CFP Hors Taxes
*Dock et locaux de 500 m² et plus	27 000 F CFP Hors Taxes
Dépôt de Garantie	2 mois de loyer
Enregistrement du Bail	7 000 F CFP
+ Par Pièces annexe	7 000 F CFP

AVENANT (modification Gérant - ou autre) 52 000 F CFP Hors taxes

+ Enregistrement 7 000 F CFP + Pièces annexe 7 000 F CFP

LA DIRECTION

